

**SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2006
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Province de Québec,
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,
Comté Roberval-Lac-Saint-Jean**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires sise au 1322 du boulevard Sacré-Cœur à Saint-Félicien, ce 14^e jour de novembre 2006, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

M^{mes} Chantale Arnold, Dorys Boily, Jenny Boutin, Jeanine Caouette, Michèle Claveau, Annie Côté, Julie-Anne Decorby, Carole Dufour, Carmelle Guérin, Nathalie Hébert, Lina Lapointe, Louise Perron, Nancy St-Gelais, MM. Pierre Boivin, Gaétan Dufour, Lucien Guillemette, Claude Larouche, Michel Lavoie, Bernard Potvin, Rémi Rousseau, tous commissaires, M^{mes} Brigitte Gagné et Nathalie Ouellet, commissaires-parents, formant quorum sous la présidence de M. Rémi Rousseau assisté de M. Serge Bergeron, directeur général, et de M. Mario Lavoie, secrétaire général.

M^{me} Pierrette Fortin est absente.

1. **Prière**

On débute la séance par une prière de M. Rémi Rousseau.

2. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

CC-3863-11-06

Il est PROPOSÉ par M. Lucien Guillemette et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30.

ADOPTÉ

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CC-3864-11-06

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Hébert et RÉSOLU unanimement :

ouvert: QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants et en laissant le varia

- Nomination à la direction de l'école Hébert

- Fête des retraités et du personnel ayant 25 années de service

ADOPTÉ

4. **Approbation des procès-verbaux des 10 et 24 octobre 2006**

CC-3865-11-06

Il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE les procès-verbaux des 10 et 24 octobre 2006 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ

5. **Affaires découlant des procès-verbaux**

M^{me} Nathalie Hébert demande si la modification du calendrier scolaire 2006-2007 de la Polyvalente Jean-Dolbeau a favorisé la participation des parents.

M^{me} Chantale Arnold indique qu'elle a participé à cette remise de bulletins et que selon les premiers estimés de la direction de l'école, la participation des parents semblerait excellente. Un sondage sur cette activité sera réalisé par la direction de l'école.

6. **Correspondance**

MELS – Sous-ministre Robert Dépatie	Informations sur la mise en œuvre de la voie d'action visant à faciliter le passage des diplômés entre la formation professionnelle et la formation technique.
MELS – Sous-ministre Pierre Bergevin	Annonce que le Ministre a approuvé les programmes d'études obligatoires du Programme de formation de l'école québécoise au 2 ^e cycle du secondaire.
MELS – Direction de l'adaptation scolaire	Document d'information : «L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage».
MELS – Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs	Prévisions de l'effectif scolaire 2006-2007 à 2015-2016.
MELS – Sous-ministre Bergevin	Informe qu'une équipe de recherche de l'UQAM amorcera sous peu une collecte d'informations dans 62 écoles sélectionnées dans le cadre de l'opération de suivi de l'application de la politique de l'adaptation scolaire et de son évaluation.
MELS – Direction régionale	Allocation 2006-2007 pour l'implantation des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement et pour le bilan des acquis relatifs à la formation de base (SARCA) de 50 084 \$.

MELS – Direction régionale	Copie d'une lettre adressée par le ministre de l'éducation, à M. Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités, entre autres au sujet du maintien de l'école dans sa communauté.
MELS - DGFE	Bilan énergétique 2004-2005 du réseau des commissions scolaires.
MELS – Direction régionale	Accusé réception des projets présentés dans le cadre des programmes «Aide aux devoirs» et «Écoles en forme et en santé».
MELS – Secrétariat au loisir et au sport	Document présentant le volet «Jouez gagnant» du Programme Équipe Québec.
Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean	Invitation à monter à bord de l'autobus de l'entraide.
Fondation Henri-Roy	Demande de contribution financière.
Conseil des la famille et de l'enfance	Résultats d'une étude exploratoire intitulée : «Les familles, l'école et son service de garde : un projet éducatif partagé ?».
Chambre de commerce de Normandin	Invitation au souper annuel, le 11 novembre 2006, à Normandin.
Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Répertoire 2006-2007 des ressources en santé et services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean	Invitation au 37 ^e Mérite sportif régional, le 23 novembre.
Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette	Demande d'aide financière pour un projet de construction d'un parc intergénérationnel.
Corporation du circuit cyclable Tour du lac Saint-Jean	Invitation au tirage «Auto-Vélo 2006» et au «Cocktail des co-présidents d'honneur», le 28 octobre.
Conférence régionale des élus	Original de l'Entente spécifique de régionalisation de l'immigration au Saguenay-Lac-Saint-Jean 2006-2009, dûment signée par les parties.
Chambre de commerce et d'Industrie du secteur Roberval	Invitation à la Dégustation de vins et fromages du 25 novembre, au Château Roberval.
Commission scolaire des Samares	Plan stratégique 2006-2011.
Fondation de la Cité étudiante	Demande de contribution financière.

Chambre de commerce Dolbeau-Mistassini	Invitation à s'inscrire dans une catégorie de l'activité «Cabaret du succès» 2007.
Centre jeunesse Saguenay-Lac-Saint-Jean	Rapport annuel 2005-2006.
Bibliothèque et Archives nationales	Invitation à la réunion d'information et d'échanges, le 16 novembre.
Ministère de la Culture et des Communications – Direction régionale	Diagnostic culturel du Saguenay-Lac-Saint-Jean suite aux consultations des 5 et 26 avril 2006.
Conseil régional de la culture	Invitation à la reprise de leur assemblée générale annuelle, le 15 novembre, 19 h 30.
Le MIENS	Invitation au 15 ^e Cocktail conférence du MIENS, le 29 novembre.
Ville de Normandin	Invitation au lancement du volume : «Normandin se raconte», le 3 décembre à 13 h.
FCSQ	Accusé réception de la cotisation 2006-2007.

Questions sur la correspondance

MM. Rémi Rousseau et Serge Bergeron donnent des explications aux questions demandées par les commissaires. Certains documents seront fournis aux commissaires.

7. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

8. Ressources éducatives jeunes

8.1 Suivi aux recommandations de la Table de pilotage du nouveau pédagogique

M^{me} Doris Girard fait un suivi aux recommandations de la Table de pilotage du nouveau pédagogique.

9. Ressources éducatives adultes et de la formation professionnelle

9.1 Liste des projets à caractère pédagogique

La liste des projets à caractère pédagogique pour la période du 4 octobre au 7 novembre 2006 ainsi que la liste de location d'équipement sont déposées pour information.

Période de questions

Infobus

M^{me} Julie-Anne Decorby demande si la tournée Infobus est terminée.

M. Michel Tremblay indique que oui et qu'un rapport statistique de cette activité sera élaboré.

10. **Ressources humaines**

10.1 **Engagements**

D'une conseillère pédagogique, formation générale des jeunes, mathématiques, sciences et technologie au secondaire

ATTENDU l'affichage du nouveau poste de conseillère ou conseiller pédagogique, temps plein (35 heures par semaine), aux Services éducatifs, formation générale des jeunes, au niveau des mathématiques, sciences et technologie au secondaire, au Centre administratif de Saint-Félicien;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection composé de M^{mes} Julie-Anne Decorby et Nathalie Hébert, commissaires, M. Dany Dufour, directeur de l'école secondaire Des Chutes, M^{mes} Doris Girard, directrice des Services éducatifs secteur jeunes, et Nadia Tremblay, coordonnatrice des Services des ressources humaines;

En conséquence,

CC-3866-11-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

Louise Simard Conseillère pédagogique, régulier temps plein (35 heures par semaine), aux Services éducatifs, formation générale des jeunes, au niveau des mathématiques, sciences et technologie au secondaire, au centre administratif de Saint-Félicien et ce, dès que possible.

A D O P T É

D'une agente de bureau, classe 1

ATTENDU l'affichage du poste vacant d'agent(e) de bureau, classe 1, poste régulier à temps plein (32,5 heures par semaine) à la Polyvalente de Normandin;

En conséquence,

CC-3867-11-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Jenny Boutin et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

Janique Grondin : Agente de bureau, classe 1, poste régulier temps plein (32,5 heures

par semaine) à la Polyvalente de Normandin et ce, dès que possible.

A D O P T É

D'une secrétaire

ATTENDU l'affichage du poste vacant de secrétaire, poste régulier à temps plein (35 heures par semaine), 50 % à l'école secondaire Des Chutes et 50 % à l'école Notre-Dame-des-Anges;

En conséquence,

CC-3868-11-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

Jamie Marceau : Secrétaire, poste régulier temps plein (35 heures par semaine), 50 % à l'école secondaire Des Chutes et 50 % à l'école Notre-Dame-des-Anges, à compter du 27 novembre 2006.

A D O P T É

D'une secrétaire de gestion

ATTENDU l'affichage du poste vacant de secrétaire de gestion, poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) au Centre d'éducation des adultes L'Envol;

En conséquence,

CC-3869-11-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Hébert et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

Lucette Aubé : Secrétaire de gestion, poste régulier temps plein (35 heures par semaine), au Centre d'éducation des adultes L'Envol, à compter du 27 novembre 2006.

A D O P T É

D'une technicienne en travail social

ATTENDU l'affichage du nouveau poste de technicienne ou technicien en travail social, temps partiel (21 heures par semaine), de nature cyclique, au Centre de formation professionnelle de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection composé de M^{mes} Lina Lapointe et Chantale Arnold, commissaires, MM. Berthier Guay, directeur du Centre de formation professionnelle de Dolbeau-Mistassini, Michel Tremblay, directeur des Services éducatifs adultes, de la formation professionnelle et du service aux entreprises, et M^{me} Nadia Tremblay, coordonnatrice des Services des ressources humaines;

En conséquence,

CC-3870-11-06

il est PROPOSÉ par M. Pierre Boivin et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

Marie-France Chouinard-Daigle : Technicienne en travail social, poste régulier temps partiel (21 heures par semaine), de nature cyclique, au Centre de formation professionnelle de Dolbeau-Mistassini, à compter du 20 novembre 2006.

ADOPTÉ

D'une technicienne en administration

ATTENDU l'affichage du poste vacant de technicienne ou technicien en administration, poste régulier, temps plein (35 heures par semaine), au Service des ressources humaines du Centre administratif de Roberval ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection composé de M^{mes} Julie-Anne Decorby et Chantale Arnold, commissaires, et Annie Tremblay, coordonnatrice des Services des ressources humaines;

En conséquence,

CC-3871-11-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

Hélène Guertin Technicienne en administration, régulier temps plein (35 heures par semaine), au Service des ressources humaines du Centre administratif de Roberval, à compter du 15 novembre 2006.

ADOPTÉ

10.2 **Ouverture de poste**

ATTENDU les besoins au niveau des services éducatifs;

ATTENDU les besoins au niveau de la toxicomanie;

ATTENDU la présentation du dossier au comité des ressources humaines;

En conséquence,

CC-3872-11-06

il est PROPOSÉ par M. Pierre Boivin et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'ouverture du poste de secrétaire, temps partiel (26 heures par semaine), aux Services éducatifs, au Centre administratif de Saint-Félicien.

ADOPTÉ

M. Serge Bergeron informe les commissaires que M^{me} Andrée Côté,

directrice au Centre de formation professionnelle de Roberval—Saint-Félicien, quittera ses fonctions au début de décembre prochain. M^{me} Côté occupera un poste de cadre à une autre commission scolaire.

M^{me} Brigitte Gagné demande des renseignements sur l'ajout de poste en orthophonie. M. François Jeanrie indique que les démarches de recrutement se poursuivent.

11. **Ressources financières**

11.1 **État des taxes scolaires dues au 31 octobre 2006**

CONSIDÉRANT l'article 339 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que :

«Le directeur général prépare, avant le début du mois de novembre de chaque année, un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires. L'état indique les noms et adresses du domicile de ces propriétaires et décrit les immeubles imposables sujets au paiement de la taxe scolaire, d'après le rôle d'évaluation.»;

CONSIDÉRANT l'article 340 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que :

«L'état visé à l'article 339 est soumis au Conseil des commissaires pour approbation» ;

En conséquence,

CC-3873-11-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Jeannine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE l'état des taxes scolaires dues par les propriétaires au 31 octobre 2006 soit accepté tel que présenté.

A D O P T É

11.2 **États financiers au 30 juin 2006**

Le sujet est reporté à la séance du 28 novembre 2006.

12. **Ressources matérielles**

12.1 **Contrat de services alimentaires à la Polyvalente de Normandin**

ATTENDU que selon la politique d'acquisition de biens et de services #1420-02-05-01, il est permis de faire un "appel de propositions" permettant la négociation d'un contrat de gré à gré ;

ATTENDU les discussions entre les parties ayant permis d'apporter les ajustements nécessaires au service de cafétéria de la Polyvalente de Normandin ;

ATTENDU que les arrangements entendus sont à la satisfaction des parties;

ATTENDU la recommandation des membres du comité des ressources matérielles ;

En conséquence,

CC-3874-11-06

il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets renouvelle le contrat de services alimentaires avec Concession Jea-Gau enr. de Saint-Félicien pour opérer la cafétéria de la Polyvalente de Normandin pour l'année scolaire 2006-2007 et qu'à l'échéance du présent contrat, celui-ci se renouvellera automatiquement d'année en année, à moins que l'une ou l'autre des parties n'ait, par avis écrit de soixante jours, manifesté son intention de ne pas renouveler ;

QUE le directeur général et le président soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.2 Choix des professionnels - Incendie à l'école Saint-Louis-de-Gonzague

Architectes

ATTENDU qu'un mandat a été confié le 19 octobre 2006 à Boudreault, Levasseur, architectes, ayant pour but d'effectuer une visite des lieux pour prendre connaissance de l'ampleur des dommages, de faire par écrit les principales interventions nécessaires et finalement, estimer les coûts des travaux de rénovation;

ATTENDU que M. Bastien Boudreault, architecte, est déjà au dossier ;

ATTENDU la nécessité de débiter la préparation des plans et devis ;

En conséquence,

CC-3875-11-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Michèle Claveau et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme d'architectes Boudreault, Levasseur de Roberval, pour la préparation des plans et devis des travaux de rénovation à la suite de l'incendie à l'école Saint-Louis-de-Gonzague de Saint-Eugène-d'Argentenay ainsi que pour le processus d'appel d'offres.

A D O P T É

Ingénieurs

ATTENDU que pour les travaux de mécanique, d'électricité et de structure, il est nécessaire de réserver les services d'une firme d'ingénieurs pour les travaux de rénovation à la suite de l'incendie à l'école Saint-Louis-de-Gonzague de Saint-Eugène-d'Argentenay;

ATTENDU qu'une demande de service a été faite auprès des firmes d'ingénieurs suivantes, taxes non incluses :

Cegertec : 14 802,60 \$
Dessau-Soprin inc. : 12 635,00 \$
Roche ltée : 6 260,00 \$

En conséquence,

CC-3876-11-06 il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs Roche ltée de Dolbeau-Mistassini au montant de 6 260,00 \$, taxes non incluses, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de mécanique, d'électricité et de structure pour les travaux de rénovation à la suite de l'incendie à l'école Saint-Louis-de-Gonzague de Saint-Eugène-d'Argentenay.

ADOPTÉ

Huis clos

CC-3877-11-06 Il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres se réunissent à huis clos. Il est 20 h 30.

ADOPTÉ

Levée du huis clos

CC-3878-11-06 Il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE le huis clos soit levé à 21 h.

ADOPTÉ

13.6 Nomination à la direction de l'école Hébert

CONSIDÉRANT le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires eu égard à la description des tâches d'une direction d'école primaire;

CONSIDÉRANT la politique locale de gestion des directions d'écoles ainsi que celle des cadres scolaires;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un appel de candidatures dont l'affichage s'est tenu du 16 au 27 octobre 2006;

CONSIDÉRANT les cinq candidatures reçues lors de cet affichage;

CONSIDÉRANT les travaux du comité de sélection formé de M^{me} Jeanine Caouette et M. Claude Larouche, commissaires, M. Guy Larouche, représentant de l'Association des directions d'écoles, M^{me} Claire Tremblay, représentante de l'Association des directions d'écoles, M. François Jeanrie, directeur des ressources humaines et de M. Serge Bergeron, directeur général.

En conséquence,

CC-3879-11-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne la candidature de M^{me} Johanne Bouchard à titre de directrice de l'école Hébert à compter du 4 décembre 2006;

QU'un appel de candidatures soit lancé dans les meilleurs délais en vue du remplacement de M^{me} Johanne Bouchard à la direction des écoles Sacré-Coeur et Sainte-Thérèse.

A D O P T É

12.3 Réaménagement partiel – Bâtisse Chanoine-Simard

ATTENDU l'appel d'offres effectué le 31 août 2006 concernant le réaménagement partiel de la bâtisse Chanoine-Simard ;

ATTENDU que le budget prévu par la Commission scolaire pour la réalisation de ce projet s'élevait à 550 000 \$;

ATTENDU que la plus basse soumission conforme proposait un prix de 900 630,03 \$, dépassant largement, le budget prévu pour la réalisation des travaux initialement prévus dans les documents d'appel d'offres ;

ATTENDU la clause de réserve contenue aux documents d'appel d'offres prévoyant que la commission scolaire ne s'engageait à accepter aucune des soumissions reçues ;

ATTENDU la décision de la commission scolaire de ne retenir aucune des soumissions reçues ;

ATTENDU que la commission scolaire souhaite toujours procéder à des travaux de réaménagement de la bâtisse Chanoine-Simard, dans le respect de son budget ;

ATTENDU l'intention de la commission scolaire de réévaluer substantiellement les travaux à effectuer dans le cadre du projet de réaménagement ;

ATTENDU que le prix de soumission était valide pour une période de soixante jours à partir de la date limite de l'entrée des soumissions « 31 août 2006 » ;

En conséquence,

CC-3880-11-06

il est PROPOSÉ par M. Bernard Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à un nouvel appel d'offres pour effectuer certains travaux de réaménagement à la bâtisse Chanoine-Simard.

A D O P T É

Suspension de la séance

CC-3881-11-06

Il est PROPOSÉ par M^{me} Louise Perron et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit suspendue. Il est 21 h 10.

ADOPTÉ

Reprise de la séance

CC-3882-11-06

Il est PROPOSÉ par M. Pierre Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit reprise à 21 h 20.

ADOPTÉ

13. **Direction générale et Secrétariat général**13.1 **Division des circonscriptions électorales - Élections scolaires 2007**

ATTENDU que le Conseil des commissaires, à sa réunion du 24 octobre 2006 a adopté le projet de division du territoire de la commission scolaire en 21 circonscriptions électorales par la résolution CC-3856-10-06;

ATTENDU que l'avis public présentant ce projet de division a été publié dans l'édition du 28 octobre 2006 des journaux L'Étoile du Lac et Nouvelles/Hebdo;

ATTENDU que le Conseil des commissaires juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la commission scolaire en 21 circonscriptions électorales, de manière à rencontrer les exigences de l'article 7.2 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c. E-2.3), spécifiant que chaque circonscription électorale doit être délimitée de façon à ce que le nombre d'électeurs dans cette circonscription ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de 25 % au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs de la commission scolaire par le nombre de circonscriptions, à moins d'approbation par la Commission de la représentation électorale;

En conséquence,

CC-3883-11-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Jeanine Caouette, APPUYÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU par au moins les deux tiers des membres du conseil ayant droit de vote :

QUE la division du territoire de la commission scolaire soit la suivante:

DIVISION EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Article 1 - Le territoire de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets est, par la présente résolution, divisé en 21 circonscriptions électorales.

Les circonscriptions électorales se délimitent comme suit:

DESCRIPTION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Par les mots avenue, boulevard, chemin, ligne à haute tension, rang, rivière, route, rue et voie ferrée, il faut entendre la ligne médiane de ceux-ci, sauf mention contraire.

Circonscription 01 - 2 123 électeurs

La circonscription 01 comprend le Village de Sainte-Jeanne-d'Arc, la Paroisse de Saint-Augustin, les municipalités de Pérignonka (M) et de Saint-Ludger-de-Milot (M).

Circonscription 02 - 2 238 électeurs

La circonscription 02 comprend une partie de la Ville de Dolbeau-Mistassini délimitée comme suit :

en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Mistassini et le prolongement de l'avenue Morin, ce prolongement, cette avenue et son prolongement, l'avenue Gaudreault, la rue Savard, l'avenue Louis-Hémon, la ligne arrière des emplacements ayant front sur les voies de circulation suivantes: le boulevard Saint-Michel (côté nord-est), l'avenue Rousseau (côté sud-est) et la rue De Quen (côté nord-est); la ligne à haute tension, la limite municipale généralement est, le lac Saint-Jean et la rivière Mistassini jusqu'au point de départ.

Circonscription 03 - 1 789 électeurs

La circonscription 03 comprend une partie de la Ville de Dolbeau-Mistassini délimitée comme suit :

en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Mistassibi et la limite municipale nord-est, cette limite, la limite municipale généralement est, la ligne à haute tension, la ligne arrière des emplacements ayant front sur les voies de circulation suivantes : la rue De Quen (côté nord-est), l'avenue Rousseau (côté sud-est) et le boulevard Saint-Michel (côté nord-est); l'avenue Louis-Hémon, la rue Savard, l'avenue Gaudreault et son prolongement, la rue d'Argenson, l'avenue Sasseville, la rue Vaudreuil, la ligne arrière des emplacements ayant front sur l'avenue des Chutes (côté sud-est) et sur le boulevard Saint-Michel (côté nord-est); la rivière Mistassibi jusqu'au point de départ.

Elle comprend aussi le territoire non organisé de Chutes-des-Passes incluant la localité de Sainte-Élisabeth-de-Proulx.

Circonscription 04 - 2 134 électeurs

La circonscription 04 comprend les municipalités de Notre-Dame-de-Lorette (M), de Saint-Eugène-d'Argentenay (M) et de Saint-Stanislas (M). Elle comprend également une partie de la Ville de Dolbeau-Mistassini délimitée comme suit :

en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Mistassini et la limite municipale nord-ouest, cette limite, la limite municipale nord-est, la rivière Mistassibi, la ligne arrière des emplacements ayant front sur les voies de circulation suivantes : le boulevard Saint-Michel (côté nord-est) et l'avenue des Chutes (côté sud-est); la rue Vaudreuil, l'avenue Sasseville, la rue d'Argenson, l'avenue Morin et son prolongement, la rivière Mistassini jusqu'au point de départ.

Circonscription 05 - 2 101 électeurs

La circonscription 05 comprend une partie de la Ville de Dolbeau-Mistassini délimitée comme suit :

en partant d'un point situé à la rencontre de la ligne arrière des emplacements ayant front sur la 8^e Avenue (côté nord-ouest) et la rivière Mistassini, cette rivière, le prolongement de la voie ferrée du Canadien National en direction nord-est, cette voie ferrée, le prolongement de la 2^e Avenue, cette avenue, la ligne arrière des emplacements ayant front sur le boulevard Vézina (côté sud-ouest), le boulevard Wallberg, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la 8^e Avenue (côté nord-ouest) jusqu'au point de départ.

Circonscription 06 - 2 017 électeurs

La circonscription 06 comprend une partie de la Ville de Dolbeau-Mistassini délimitée comme suit :

en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et de la rivière Mistassini, cette rivière, le prolongement de la ligne arrière des emplacements ayant front sur la 8^e Avenue (côté nord-ouest), cette ligne arrière, le boulevard Wallberg, la ligne arrière des emplacements ayant front sur le boulevard Vézina (côté sud-ouest), la voie ferrée du Canadien National, la limite municipale jusqu'au point de départ.

Circonscription 07 - 2 232 électeurs

La circonscription 07 comprend une partie de la Ville de Dolbeau-Mistassini délimitée comme suit :

en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et la voie ferrée du Canadien National, cette voie ferrée, la ligne arrière des emplacements ayant front sur le boulevard Vézina (côté sud-ouest), la 2^e Avenue et son prolongement, la voie ferrée du Canadien National et son prolongement en direction nord-est, la rivière Mistassini, la limite municipale jusqu'au point de départ.

Circonscription 08 - 1 735 électeurs

La circonscription 08 comprend la Municipalité d'Albanel.

Circonscription 09 - 2 599 électeurs

La circonscription 09 comprend la Ville de Normandin.

Circonscription 10 - 1 890 électeurs

La circonscription 10 comprend les municipalités suivantes : Girardville (M), Saint-Edmond-les-Plaines (M), Saint-Thomas-Didyme (M) et Rivière-Mistassini (NO).

Circonscription 11 - 1 709 électeurs

La circonscription 11 comprend la Paroisse de La Doré et le territoire non organisé du Lac-Ashuapmushuan. Elle comprend également une partie de la Ville de Saint-Félicien délimitée comme suit :

en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et de la rivière Ashuapmushuan, cette rivière, la ligne arrière des emplacements ayant front sur les voies de circulation suivantes : le rang de la Rivière-aux-Saumons (côté nord-est), le boulevard du Jardin (côté sud-est), le rang Double (côté nord-est); la limite municipale jusqu'au point de départ.

Circonscription 12 - 2 582 électeurs

La circonscription 12 comprend une partie de la Ville de Saint-Félicien située du côté est de la rivière Ashuapmushuan et délimitée comme suit :

en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Ashuapmushuan et du prolongement de la rue Bellevue Nord, ce prolongement, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la route Saint-Eusèbe (côté sud), la Route 169, la rivière Ashuapmushuan jusqu'au point de départ.

Elle comprend également une autre partie de la Ville de Saint-Félicien située du côté ouest de la rivière Ashuapmushuan et délimitée comme suit:

en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Ashuapmushuan et du prolongement de la rue Notre-Dame, ce prolongement et cette rue, le boulevard Hamel, le boulevard Saint-Félicien, la ligne arrière des emplacements ayant front sur les voies de circulation suivantes : le rang Double (côté nord-est), le boulevard du Jardin (côté sud-est), le rang de la Rivière-aux-Saumons (côté nord-est); la ligne à haute tension et la rivière Ashuapmushuan jusqu'au point de départ.

Circonscription 13 - 2 672 électeurs

La circonscription 13 comprend une partie de la Ville de Saint-Félicien délimitée comme suit :

en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Ashuapmushuan et de la limite municipale nord-ouest, cette limite, la limite municipale nord-est, la rivière Mistassini, le lac Saint-Jean, la rivière Ashuapmushuan, la Route 169, la ligne arrière des emplacements ayant front sur la route Saint-Eusèbe (côté sud), le prolongement de la rue Bellevue Nord et la rivière Ashuapmushuan jusqu'au point de départ.

Circonscription 14 - 2 492 électeurs

La circonscription 14 comprend une partie de la Ville de Saint-Félicien délimitée comme suit :

en partant d'un point situé à la rencontre du prolongement de la rue Notre-Dame et la rivière Ashuapmushuan, cette rivière, la limite municipale sud-est et sud, la ligne arrière des emplacements ayant front sur le rang Double (côté nord-est), le boulevard Saint-Félicien, le boulevard Hamel, la rue Notre-Dame et son prolongement jusqu'au point de départ.

Circonscription 15 - 2 018 électeurs

La circonscription 15 comprend la Municipalité de Saint-Prime.

Circonscription 16 - 2 495 électeurs

La circonscription 16 comprend la Municipalité de Sainte-Hedwidge et la réserve indienne de Mashteuiatsh. Elle comprend également une partie de la Ville de Roberval délimitée comme suit :

la limite municipale nord-ouest et généralement nord-est, le lac Saint-Jean, la rivière Ouiatchouaniche, le prolongement de la ligne arrière des emplacements ayant front sur l'avenue Labeaume (côté nord-ouest), cette ligne arrière, le boulevard Marcotte jusqu'au boulevard Olivier-Vien, la ligne arrière des emplacements ayant front sur les voies de circulation suivantes: le boulevard Marcotte (côté sud-ouest), la route de l'Aéroport (côté sud-est) et son prolongement en direction sud-ouest, le Premier rang (côté nord-est), la route de Sainte-Hedwidge (côté sud-est); la limite municipale jusqu'au point de départ.

Circonscription 17 - 2 518 électeurs

La circonscription 17 comprend une partie de la Ville de Roberval délimitée comme suit :

en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale et de la ligne arrière des emplacements ayant front sur la route de Sainte-Hedwidge (côté sud-est), cette ligne arrière, la ligne arrière des emplacements ayant front sur le Premier rang (côté nord-est), le prolongement de l'avenue Bergeron, cette avenue et son prolongement, le boulevard Marcotte, la ligne arrière des emplacements ayant front sur le boulevard de l'Anse (côté sud-ouest) et sur le chemin François-Girard (côté sud-ouest), la limite municipale jusqu'au point de départ.

Circonscription 18 - 2 160 électeurs

La circonscription 18 comprend une partie de la Ville de Roberval délimitée comme suit :

en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard Olivier-Vien et du boulevard Marcotte, ce boulevard, le prolongement de l'avenue Bergeron, cette avenue et son prolongement, la ligne arrière des emplacements ayant front sur le Premier rang (côté nord-est), le prolongement en direction sud-ouest de la ligne arrière des emplacements ayant front sur la route de l'Aéroport (côté sud-est), cette ligne arrière, la ligne arrière des emplacements ayant front sur le boulevard Marcotte (côté sud-ouest); le boulevard Marcotte jusqu'au point de départ.

Circonscription 19 - 2 334 électeurs

La circonscription 19 comprend une partie de la Ville de Roberval délimitée comme suit :

en partant d'un point situé à la rencontre du prolongement de la ligne arrière des emplacements ayant front sur l'avenue Labeaume (côté nord-ouest) et la rivière Ouiatchouaniche, cette rivière, le lac Saint-Jean, le prolongement de la ligne arrière des emplacements ayant front sur l'avenue Pedneault (côté nord-ouest), cette ligne arrière, la ligne arrière des emplacements ayant front sur les voies de circulation suivantes : la rue Pedneault (côtés sud-ouest et nord-ouest), la rue Léger (côté nord-ouest) et le boulevard de l'Anse (côté nord-est), le boulevard Marcotte, la ligne arrière des emplacements ayant front sur l'avenue Labeaume (côté nord-ouest) et son prolongement jusqu'au point de départ.

Circonscription 20 - 1 893 électeurs

La circonscription 20 comprend la Municipalité de Chambord. Elle comprend également une partie de la Ville de Roberval délimitée comme suit :

en partant d'un point situé à la rencontre du prolongement de la ligne arrière des emplacements ayant front sur l'avenue Pedneault (côté nord-ouest) et le lac Saint-Jean, ce lac, la limite municipale est, la ligne arrière des emplacements ayant front sur les voies de circulation suivantes: le chemin François-Girard (côté sud-ouest), le boulevard de l'Anse (côtés sud-ouest et nord-est), la rue Léger (côté nord-ouest), l'avenue Pedneault (côtés nord-ouest, sud-ouest et nord-ouest) et son prolongement jusqu'au point de départ.

Circonscription 21 - 1 962 électeurs

La circonscription 21 comprend les municipalités suivantes : Saint-André-du-Lac-Saint-Jean (VL), Lac-Bouchette (M) et Saint-François-de-Sales (M).

Article 2 - La présente résolution entrera en vigueur le 31 mars de l'année où doit avoir lieu l'élection générale selon les dispositions de l'article 9.3 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c. E-2.3).

A D O P T É

13.2 Projet d'initiatives partenariales : plans d'action

ATTENDU l'engagement du Cégep de Saint-Félicien à l'effet de mettre en œuvre un projet d'initiatives partenariales visant les quatre cibles suivantes:

1. adaptation des services de formation au regard de la filière forestière;
2. mise en œuvre de cheminements plus fluides de formation professionnelle et technique;
3. recherche de synergie en matière de services à rendre;
4. mise en œuvre de mécanismes de gestion permettant d'amorcer la pérennité des partenariats développés.

ATTENDU les travaux réalisés à ce jour par le comité directeur;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études à l'égard du projet de plans d'action déposé à la réunion du conseil d'administration du 7 novembre 2006;

En conséquence,

CC-3884-11-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte les plans d'action visant à mettre en œuvre le projet d'initiatives partenariales avec le Cégep de Saint-Félicien.

A D O P T É

13.3 Formation du comité d'examen (éthique et déontologie)

ATTENDU le règlement "Code d'éthique et de déontologie des commissaires" qui stipule au point 8.2:

"À chaque année scolaire, le Conseil des commissaires forme un comité d'examen composé de trois commissaires ainsi que du directeur général qui coordonne les travaux du comité. Deux commissaires sont alors désignés pour agir comme substitués."

ATTENDU les propositions de nominations suivantes pour la formation du comité d'examen (éthique et déontologie) :

M^{me} Dorys Boily propose M. Rémi Rousseau;
M^{me} Carole Dufour propose M^{me} Nathalie Hébert;
M. Pierre Boivin propose M. Michel Lavoie;
M^{me} Nathalie Hébert propose M. Pierre Boivin;
M. Bernard Potvin propose M^{me} Louise Perron;
M. Claude Larouche propose M^{me} Nathalie Ouellet

M. Rémi Rousseau demande aux commissaires proposés s'ils acceptent :

M^{me} Nathalie Ouellet refuse.
M^{me} Louise Perron accepte.
M. Pierre Boivin accepte.
M. Michel Lavoie accepte.
M^{me} Nathalie Hébert refuse.
M. Rémi Rousseau refuse.

M. Rémi Rousseau déclare que M^{me} Louise Perron, MM. Pierre Boivin et Michel Lavoie soient nommés membres du comité d'examen (éthique et déontologie).

M^{me} Nathalie Hébert et M. Rémi Rousseau acceptent d'être désignés substitués.

13.4 **Rendez-vous 2006**

CC-3885-11-06

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Hébert et RÉSOLU unanimement :

QU'une motion de félicitations soit adressée à M. Serge Bergeron, directeur général, ainsi qu'au comité organisateur, aux animateurs, animatrices et secrétaires d'atelier, aux bénévoles, au personnel et aux étudiants, étudiantes de la Polyvalente des Quatre-Vents pour le succès remporté lors de la tenue de l'activité "Rendez-vous 2006" du 3 novembre dernier et aux employés qui ont participé en grand nombre à cet événement.

A D O P T É

13.5 **Formation des conseils d'établissement**

La formation des conseils d'établissement est fixée:

Pour les membres des conseils d'établissement des secteurs Saint-Félicien et Roberval
le lundi 13 novembre 2006, de 19 h à 22 h
à la bibliothèque de la Polyvalente des Quatre-Vents

Pour les membres des conseils d'établissement des secteurs Dolbeau-mistassini et Normandin
le mercredi 15 novembre 2006, de 19 h à 22 h
à la bibliothèque de la Polyvalente Jean-Dolbeau.

13.7 **Fête des retraités et du personnel ayant 25 années de service**

CONSIDÉRANT l'importance de la reconnaissance du personnel ayant œuvré à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'appréciation des formules antérieures;

CONSIDÉRANT les coordonnées des éditions antérieures;

En conséquence,

CC-3886-11-06

il est PROPOSÉ par M^{me} Louise Perron et RÉSOLU unanimement :

QUE l'activité de reconnaissance annuelle du personnel retraité et de ceux et celles ayant cumulé 25 années de service à la commission scolaire se tienne le dimanche 21 janvier 2007 au Château Roberval.

ADOPTÉ

14. **Rapport d'activités du président**

Le rapport d'activités du président pour le mois d'octobre 2006 est déposé pour information.

15. **Rapport d'activités du directeur général**

Le rapport d'activités du directeur général pour la période du 3 octobre au 10 novembre 2006 est déposé pour information.

16. **Rapport des commissaires-parents**

Il n'y a rien à signaler.

17. **Revue de presse**

La revue de presse couvrant la période du 9 septembre au 5 novembre 2006 est déposée pour information.

18. **Période de questions accordée aux commissaires**

Il n'y a pas de questions.

Ajournement de la séance

CC-3887-11-06

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement:

QUE la séance soit ajournée au mardi 28 novembre 2006, à 19 h 30, à la salle des commissaires de Saint-Félicien. Il est 22 h.

A D O P T É

(Mario Lavoie, secrétaire général)

(Rémi Rousseau, président)